

Avis motivé de Monsieur Jean-Armel HUBAULT, commissaire-enquêteur,

sur

**la déclaration de projet en vue de la réalisation d'un musée de site
archéologique emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la
commune de Sceaux-du-Gâtinais (Loiret)**

présenté par la communauté de communes des quatre vallées (Loiret).

Dossier n° E190000150 / 45

Avis motivé de Monsieur Jean-Armel HUBAULT, commissaire-enquêteur,

sur

la déclaration de projet en vue de la réalisation d'un musée de site archéologique emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Sceaux-du-Gâtinais (Loiret)

présenté par la communauté de communes des quatre vallées (Loiret)

Dossier n° E190000150 / 45

Je, commissaire - enquêteur soussigné,

après avoir étudié les pièces du dossier arrêté en septembre 2019,

examiné les avis exprimés par les personnes publiques associées,

et recueilli et étudié les observations présentées par le public du 27 septembre au 29 octobre 2019,

considère que l'enquête publique sur le projet présenté par la communautés de communes des quatre vallées (CC4V), s'est déroulée dans de bonnes conditions dans la forme et dans les délais requis par la réglementation en vigueur,

mais également que le dossier mis à la disposition du public a permis aux habitants de la Communauté de communes de bien comprendre le projet et de s'exprimer librement.

La réglementation nécessite que le projet présenté définisse un cadre cohérent d'intérêt général par la valorisation et la présentation du site archéologique d'Aquae Segestae et des collections se rattachant à ce site ou à l'histoire gallo-romaine de notre région.

Je considère donc en particulier

- après l'étude des avis des personnes publiques associées et de l'unique observation orale et écrite du public,
- mais aussi après les entretiens menés avec les élus, la responsable du projet auprès de la CC4V et du musée Girodet et le responsable scientifique de ce site au Service d'archéologie préventive du Conseil départemental,
- après la lecture des ouvrages concernant ce site et l'histoire de ce patrimoine qui ont été portés à ma connaissance,
- et en référence au projet d'aménagement et de développement durable du Schéma de cohérence territoriale du Montargois :

1. que le projet de musée de site archéologique a un caractère d'intérêt général car
 - il est le résultat d'une longue réflexion menée de février 2006 jusqu'aux délibérations de 2019,

- il présente des perspectives patrimoniales actuellement non couvertes par l'existant dans notre région,
 - il présente des perspectives scientifiques qui peuvent être valorisées par la présence du musée de site et garantir la pérennité de son intérêt pour le public,
 - la réalisation du projet a été étudiée du point de vue investissement et du point de vue fonctionnement et présentée aux élus qui ont approuvé ces éléments budgétaires ;
2. que le plan local d'urbanisme de la commune de Sceaux-du-Gâtinais approuvé le 1^{er} septembre 2006 peut être rendu compatible du projet de musée archéologique présenté, par la suppression de « l'espace boisé classé » qui y figurait en zone 2N,
- car ce modeste espace de 0,2 ha n'est qu'un bois de taillis sans caractère,
 - car l'avis du centre régional de la propriété foncière estime que la compensation programmée de l'aménagement extérieur du musée palie cette suppression.

EN CONCLUSION, j'émet un **AVIS FAVORABLE** au projet de musée de site archéologique présenté, emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune de Sceaux-du-Gâtinais par la suppression de l'espace boisé classé de sa zone 2N.

Orléans, le 10 décembre 2019
Le Commissaire - Enquêteur,



Jean-ArmeL HUBAULT